



LES OFFRES DIAG DE L'INNOVATION

**Direction du Développement
et Support Innovation**

SOMMAIRE

01. QUI SOMMES-NOUS ?

02. NOTRE ACCOMPAGNEMENT

03. LES OFFRES DIAG EN DÉTAIL



01.

QUI SOMMES-NOUS ?

Pôle Accompagnement Innovation 04

Innovation Collaborative Internationale 05

VOS INTERLOCUTEURS

Pôle Accompagnement Innovation



Zena EL KURDI

Manager du Pôle Accompagnement Innovation

zena.elkurdi@bpifrance.fr



Humberto ALZINA CORTES

Responsable Accompagnement
Innovation et Europe

humberto.alzinacortes@bpifrance.fr



Aïda URIEN

Responsable Développement
Innovation

aida.urien@bpifrance.fr



Vincent CRIQUEBEC

Responsable Développement
Innovation

vincent.criquebec@bpifrance.fr



Hugues VALLEIX

Responsable Développement
Innovation

hugues.valleix@bpifrance.fr



equipe.diag@bpifrance.fr

VOS INTERLOCUTEURS

Innovation Collaborative Internationale



Charlotte CALVET

Manager de l'Innovation
Collaborative Internationale
charlotte.calvet@bpifrance.fr



Nolwenn SIMONOT

Responsable Développement
Innovation
nolwenn.simonot@bpifrance.fr



international.innoproject@bpifrance.fr

02.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Présentation des offres Diag	07
Grille de lecture	08
Continuum des offres Diag	09

PRÉSENTATION DES OFFRES DIAG

1. DÉFINITION

Un diag est une prestation d'accompagnement, réalisée par un expert conseil référencé par Bpifrance, et qui porte sur un sujet spécifique. La prestation d'accompagnement est encadrée par un cahier des charges et financée en partie par Bpifrance.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ COMMUNS À TOUTES LES OFFRES DIAG



L'accompagnement est réalisé par un expert conseil externe référencé par Bpifrance



Le montant de la prestation d'accompagnement est encadré et pris en charge partiellement par Bpifrance



Le cahier des charges de la prestation d'accompagnement est défini par Bpifrance



L'accompagnement est dédié aux entreprises innovantes ou qui souhaitent engager une démarche d'innovation



GRILLE DE LECTURE



Phase de lancement

Ce symbole signifie que le diag est encore dans sa phase de lancement. C'est donc l'occasion pour les entreprises de profiter d'un tout nouveau produit et pour Bpifrance d'étudier ce nouveau dispositif avant de le promouvoir à plus grande échelle. Les offres Diag en phase de lancement peuvent être financées jusqu'à 80%.



Partenariat avec la Direction Générale de l'Armement

Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par la DGA. Les entreprises doivent répondre à des critères spécifiques pour bénéficier de ce diag. De ce fait, il est commercialisé directement par la DGA.



Partenariat avec la Direction Générale des Entreprises

Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par la DGE.



Partenariat avec la Commission européenne

Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par la Commission européenne.



Partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

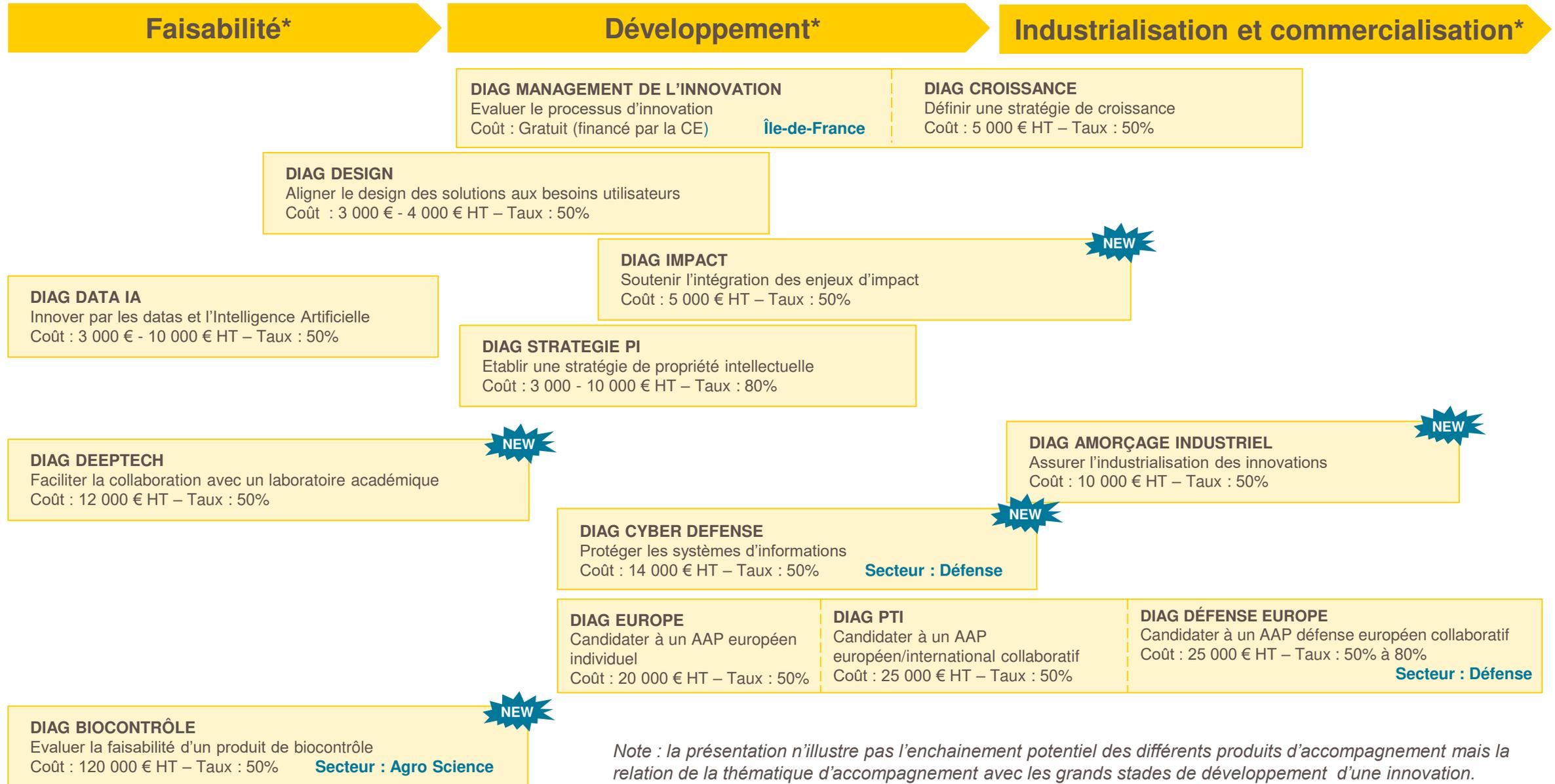
Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME)

Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par l'ADEME.

Un continuum d'accompagnement adapté aux entreprises innovantes



Note : la présentation n'illustre pas l'enchaînement potentiel des différents produits d'accompagnement mais la relation de la thématique d'accompagnement avec les grands stades de développement d'une innovation.

* Stade du projet d'innovation

** Montant maximum de la prestation d'accompagnement

03.

LES OFFRES DIAG

Amorçage industriel	11	Europe	21
Biocontrôle	12	Impact	22
Croissance	13	Management de l'innovation	23
Cyberdéfense	14	Partenariat Technologique International (PTI)	24
Data IA	15	Stratégie Propriété Intellectuelle (PI)	25
Décarbon'Action	16		
Deeptech	17		
Défense Europe	18		
Design	19		
Éco-flux	20		

AMORÇAGE INDUSTRIEL



QU'EST-CE QUE LE DIAG AMORÇAGE INDUSTRIEL ?

Le diag amorçage industriel vous accompagne dans votre projet d'industrialisation. En deux phases clés et concrètes, il vous permet de :

- définir les coûts de la localisation et de l'approvisionnement en France et en Europe ;
- dimensionner votre projet industriel, au regard de votre stratégie de développement ;
- analyser votre chaîne de valeur et évaluer des scénarii industriels (niveau d'intégration, *make or buy*, besoins, contraintes...) ;
- revoir et améliorer votre business plan et le planning opérationnel.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert spécialiste dans le domaine industriel et recouvre :

- l'évaluation des enjeux de l'industrialisation en France et analyse de votre stratégie industrielle ;
- la définition de l'organisation industrielle : recommandations concrètes sur le lancement du projet.

La prestation est de 10 jours sur 6 mois pour un montant de 10 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 80% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour toute question : aida.urien@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Le diag amorçage industriel est intervenu à un moment critique dans la vie d'UpCycle : un carnet de commandes qui se remplit, des opportunités industrielles, des partenaires que nous connaissons peu. Grâce au diag industrie, nous avons bénéficié d'un regard extérieur, à la fois exigeant, positif et impartial. Très rassurant pour nos investisseurs et très précieux pour nous d'intégrer une compétence que nous n'avions pas en interne. »

Grégoire BLEU – CEO d'Upcycle

BIOCONTRÔLE



QU'EST-CE QUE LE DIAG BIOCONTRÔLE ?

Le diag biocontrôle vous accompagne dans la réalisation des premières études de faisabilité de vos produits de biocontrôle.

Ce diag a été initié par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le biocontrôle correspond aux produits phytosanitaires d'origine biologique (*i.e.* produits utilisés pour prévenir la prolifération d'organismes non désirés - comme les agents pathogènes ou les mauvaises plantes - ou guérir les maladies des plantes). Il comprend les médiateurs chimiques, les substances, les micro-organismes et les macro-organismes. Ce diag ne concerne pas les produits fertilisants ou biostimulants.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert spécialiste dans le domaine des agrosociétés et recouvre :

- des études de caractérisation du produit ;
- des études de toxicité et efficacité ;
- des études bibliographiques ;
- une analyse préliminaire de risques (*data gap analysis*).

La prestation est de 10 jours sur 12 mois pour un montant de 120 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



LE BIOCONTRÔLE

« *Le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basé sur l'utilisation de mécanismes naturels. Le principe repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.* »

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



POUR QUI ?

- **Entreprises des agrosociétés qui développent une solution de biocontrôle.**
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diagbiocontrôle.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
humberto.alzinacortes@bpifrance.fr

CROISSANCE



QU'EST-CE QUE LE DIAG CROISSANCE ?

Le diag croissance vous accompagne dans votre transformation en scale-up, la (re)définition de votre stratégie et l'amélioration de votre performance. Il permet de dégager les mesures à prendre pour :

- accélérer votre développement ;
- réorienter votre trajectoire de croissance ;
- reconsidérer votre modèle économique ;
- et, le cas échéant, préparer au mieux votre levée de fonds en assurant une meilleure compréhension du projet par les futurs investisseurs.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert croissance et recouvre :

- l'appréciation des fondamentaux et de la situation de votre entreprise ;
- la définition des axes stratégiques de croissance, optimisation des performances et/ou de (re)structuration interne, identification des solutions concrètes et définition d'un plan de financement adapté.

La prestation est de 5 jours sur 4 mois pour un montant de 5 000€ HT maximum. Pour les entreprises de l'Observatoire des startups Deeptech, il est possible de plafonner la prestation à 8 jours pour 8 000€ HT.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



TÉMOIGNAGE

« Le diag croissance a permis d'écarter plusieurs options, et de préciser notre stratégie de développement. À court terme, il a été un support utile pour le financement des nouvelles activités. A posteriori, les préconisations issues du diag ont contribué à l'agilité nécessaire pour s'adapter à la crise sanitaire. »

Laurent TRASSOUDAINÉ – CEO de Geodatindustry



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- **Chiffre d'affaires de moins de 10 M€ et maximum 8 ans d'existence.**
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<https://diagcroissance.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
aida.urien@bpifrance.fr

vincent.criquebec@bpifrance.fr

CYBERDÉFENSE



QU'EST-CE QUE LE DIAG CYBERDÉFENSE ?

Le diag cyberdéfense vous accompagne dans l'évaluation et le renforcement de vos systèmes d'information (si vous êtes une entreprise exerçant des activités liées au secteur de la défense) *via* :

- l'évaluation du niveau de sécurité de vos systèmes d'information ;
- la caractérisation des mesures de sécurité adaptées aux menaces ;
- la mise en place d'une démarche d'amélioration continue et de suivi.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un Prestataire d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information (PASSI) et recouvre :

- l'analyse de risques en termes de cyber, aboutissant sur un plan de remédiation (méthode EBIOS RM) ;
- la mise en œuvre du plan de remédiation et son suivi, ainsi que la vérification de la bonne réalisation du plan de remédiation.

Pour la phase 1, la prestation est de 8 jours pour un montant de 8 000€ HT maximum.

Pour la phase 2, la prestation est de 6 jours pour un montant de 6 000€ HT maximum.

La DGA assure la commercialisation de ce diag. Bpifrance prend en charge 50% du coût de la prestation.



LA CYBERDÉFENSE

« La cyberdéfense est l'ensemble des activités conduites afin d'intervenir militairement ou non dans le cyberspace pour garantir l'effectivité de l'action des forces armées, la réalisation des missions confiées et le bon fonctionnement du ministère. La cyberdéfense est à différencier de la cybercriminalité qui correspond à l'ensemble des crimes et délits traditionnels ou nouveaux réalisés, via les réseaux numériques. »

Ministère des Armées



POUR QUI ?

- **Entreprise exerçant des activités liées au secteur de la défense.**
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-innovation/diag-cyber-defense

Pour toute question :
aida.urien@bpifrance.fr



DATA IA



QU'EST-CE QUE LE DIAG DATA IA ?

Le diag data intelligence artificielle vous accompagne dans l'identification de projets de rupture et de création de valeur à partir de l'exploitation des données de votre entreprise.

Il cible particulièrement les entreprises qui souhaitent engager une démarche d'innovation et stimuler leur croissance par l'exploitation des données.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert en data science et intelligence artificielle et recouvre :

- l'évaluation du potentiel de croissance de votre entreprise par les données ;
- la définition d'un plan d'actions et premier cadrage d'un projet stratégique de transformation.

La prestation est de 3 à 10 jours étendus sur 3 mois, pour un montant de 3 000€ HT à 10000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diagdataia.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
hugues.valleix@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Le diag data IA nous a permis de prendre conscience de l'importance des données à récupérer pour des applications nouvelles qui vont bien au-delà de nos domaines d'activité. Cette démarche nous a ouvert un nouveau métier avec la collecte des données de consommation et d'un système de paiement électronique. »

Thierry Barbotte - PDG de Vergnet Hydro

DÉCARBON'ACTION



QU'EST-CE QUE LE DIAG DÉCARBON'ACTION ?

Le Diag Décarbon'Action vous accompagne dans votre transition énergétique et écologique. Il vous permet de :

- diminuer la consommation d'énergie de votre entreprise ;
- réduire votre dépendance (et donc votre vulnérabilité) aux énergies fossiles ;
- augmenter vos compétences sur la maîtrise de votre empreinte carbone ;
- sensibiliser vos collaborateurs à la transition écologique ;
- améliorer votre image auprès de vos clients, de vos fournisseurs, de vos partenaires et du grand public.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert spécialisé dans la transition énergétique et écologique et recouvre :

- la mesure des émissions directes et indirectes de Gaz à Effet de Serre (GES), liées à votre activité de production, ou à votre chaîne de valeur ;
- la co-construction du plan de transition ;
- La valorisation de la transition pour le passage à l'action.

La prestation est de 12 jours, pour un reste à charge de 4 000€ HT pour les entreprises de moins de 250 salariés (après prise en charge de 60% par l'ADEME du coût de la prestation), et de 6 000€ HT pour les entreprises entre 250 et 499 salariés (après prise en charge de 40% par l'ADEME du coût de la prestation).



TÉMOIGNAGE

« Un bilan d'émissions de GES est la première étape indispensable pour toute entreprise souhaitant réussir sa transition bas carbone. Il doit être pensé comme l'outil de pilotage de toute stratégie de décarbonation. C'est pourquoi il est important qu'il suive une méthode reconnue et qu'il puisse être réalisé par une personne compétente. C'est exactement ce que propose ce dispositif. »

Damien Huet, Délégué Général au sein de l'Association Bilan Carbone



POUR QUI ?

- Tous les secteurs
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante de petite taille (moins de 500 salariés) immatriculée en France, cliente ou non cliente de Bpifrance.
- Entreprise ayant au moins 1 année d'existence.
- Entreprise n'ayant jamais réalisé de bilan GES.
- Entreprise non soumise à la réglementation BEGES (art. L229-25).
- Entreprise en capacité de recevoir une aide relevant du régime dit « de minimis ».



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande ou toute question :
www.diagdecarbonaction.bpifrance.fr
ou
contactez votre chargé d'affaires Bpifrance.

DEEPTech



QU'EST-CE QUE LE DIAG DEEPTech ?

Le diag deeptech vous accompagne dans l'identification et l'intégration de besoins technologiques de rupture et/ou compétences et savoir-faire du monde académique. La mise en place de partenariats de recherche avec le secteur public vous permettront de rester à la pointe de l'état de l'art de votre domaine d'activité.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert en transfert de technologies et recouvre :

- l'évaluation de la capacité de votre entreprise à réaliser son projet de transfert ;
- l'identification de potentiels partenaires et technologies de la recherche publique ;
- l'organisation et la formalisation de la stratégie de transfert.

La prestation est de 6 à 12 jours sur 6 mois pour un montant de 12 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation (80% pendant la phase de lancement).



TÉMOIGNAGE

« Le terme Deeptech qualifie des projets reposant sur des technologies issues d'un laboratoire de recherche qui présentent de fortes barrières à l'entrée, et qui constituent un avantage fortement différenciateur par rapport à la concurrence. »

Bpifrance



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour toute question :
humberto.alzinacortes@bpifrance.fr

DÉFENSE EUROPE



QU'EST-CE QUE LE DIAG DÉFENSE EUROPE ?

Le diag défense Europe vous accompagne dans votre candidature aux appels à projets du Fonds européen de défense mis en œuvre par la Commission européenne.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert dans le montage de projets européen spécialisé dans le domaine de la défense et recouvre :

- l'information et le conseil sur les différents financements européens issus du Fonds européen de défense ;
- l'accompagnement dans l'élaboration du dossier de candidature.

La prestation est fixée à un montant de 25 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



TÉMOIGNAGE

« Le Fonds européen de défense est un programme de l'Union européenne destiné à financer la recherche et le développement de programmes industriels dans le domaine de la défense. »

Doté d'une enveloppe de 7,9 milliards d'euros pour la période budgétaire 2021-2027, il s'agit du premier fonds européen entièrement consacré à la défense. »

Commission européenne



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.
- **Soumission d'un avant-projet à la Direction Générale de l'Armement avant de formuler sa demande de diag.**



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour contacter la DGA en vue de déposer votre avant-projet : 09 88 67 26 86

Pour déposer votre demande :
<http://diagdefenseeurope.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
international.innoproject@bpifrance.fr



DESIGN



QU'EST-CE QUE LE DIAG DESIGN ?

Le diag design vous accompagne dans l'émergence et l'intégration d'une démarche design au sein de votre entreprise. Il permet de :

- sensibiliser l'équipe dirigeante à l'importance du design ;
- mettre en place une démarche consistant à placer le *design management* au cœur de vos développements.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert design et recouvre :

- la sensibilisation au design via la découverte des modalités et mise en œuvre d'une démarche design ;
- l'étude du marché de l'entreprise, la définition et l'analyse de la politique design de votre entreprise ;
- l'identification et formulation des axes d'amélioration.

La prestation est de 3 jours (ou 4 si visite sur site industriel) sur 4 mois pour un montant de 3000€ HT (ou 4 000€ HT) maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



TÉMOIGNAGE

« *Le processus diag design s'est révélé être un élément structurant du processus de développement du produit envisagé - définition du CdC, exploration des possibles, réduction, réalisation d'un prototype - le tout dans un intervalle de temps contraint et bien défini.* »

Erwan BIGORGNE et Anthony OZENNE - CEO de Maseev



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 200 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- A l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<https://diagdesign.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
aida.urien@bpifrance.fr

ÉCO-FLUX



QU'EST-CE QUE LE DIAG ÉCO-FLUX ?

Le diag éco-flux inscrit votre entreprise dans une trajectoire durable, vertueuse et optimisée. Avec l'aide d'un expert, il vous permet d'identifier et de mettre en œuvre des actions pour optimiser vos flux d'énergie, de matière, d'eau et de déchets afin de réduire l'impact environnemental de vos établissements quelle que soit votre activité (restauration, commerce, hôtellerie, restauration, BTP, chimie, industrie, etc.). Ces actions vous permettent également de trouver de nouvelles sources d'économies et d'améliorer votre compétitivité.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est réalisé par un expert spécialisé en optimisation de flux et recouvre :

- l'analyse de vos pratiques ;
- la définition d'un plan d'actions de réduction de flux d'énergies, de matières, d'eau et de déchets ;
- l'accompagnement dans la mise en place des actions que vous souhaitez engager ;
- l'évaluation des économies réalisées.

La prestation dure 12 à 18 mois, pour un reste à charge de 2 000€ HT maximum ou 3 000€ HT pour les sites de plus de 49 salariés (après prise en charge de 50% par l'ADEME du coût de la prestation).

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert.



TÉMOIGNAGE

« L'expert mandaté a réalisé l'audit et nous a proposé un plan d'actions qui nous a permis de cibler les économies réalisables et les actions à mener pour réaliser ces gains. Nous nous sommes concentrés sur la diminution de notre consommation électrique. Aujourd'hui, on estime que notre consommation a diminué de 30 %. »

Alex GATEAU, Directeur de Production, SD Tech (Hérault)



POUR QUI ?

- Tous les secteurs d'activité ayant des enjeux de flux.
- PME et ETI indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance répondant à la définition Européenne, et grand groupe avec un ou plusieurs sites (usines, restaurants, commerces alimentaires...) qui compte entre 20 et 250 salariés, sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM.
- Entreprise en capacité de recevoir une aide relevant du régime cadre temporaire des aides d'État Covid-19.

Si vous disposez de plusieurs sites dans votre entreprise, vous pouvez solliciter plusieurs diag éco-flux.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande ou toute question :

www.diagecoflux.bpifrance.fr

ou

contactez votre chargé d'affaire Bpifrance.



EUROPE



QU'EST-CE QUE LE DIAG EUROPE ?

Le diag Europe vous accompagne dans la participation aux programmes individuels de recherche et d'innovation financés par la Commission européenne. Notamment dans la préparation et le dépôt de votre candidature à l'accélérateur du Conseil européen de l'innovation (EIC).

Ce programme très sélectif nécessite une préparation. C'est dans ce cadre que Bpifrance intervient en proposant une offre d'accompagnement adaptée.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert conseil spécialisé dans le montage de projets européens et recouvre :

- le montage de la proposition de projet ;
- le dépôt de la proposition de projet.

Le montant maximum de la prestation est fixé à 20 000€ HT.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diageurope.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
hugues.valleix@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Grâce au diag Europe, nous avons pu identifier et financer un conseil de très haut niveau qui nous a guidés et permis d'obtenir une aide européenne à la première tentative. »

Olivier Guermeur – Président de Devellyn

IMPACT



QU'EST-CE QUE LE DIAG IMPACT ?

Le diag impact vous accompagne dans l'identification de vos enjeux d'impact et l'évaluation de votre stratégie pour y répondre.

Grâce au diag impact vous intégrerez des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie de développement de votre entreprise.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert spécialisé sur les sujets sociaux et environnementaux et recouvre :

- l'état des lieux du modèle d'affaires de votre entreprise et des enjeux d'impact ;
- la proposition et les itérations sur les pistes de recommandations ;
- la synthèse, présentation du plan d'action et définition des prochaines étapes pour votre entreprise.

La prestation est de 5 jours pour un montant de 5 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- A l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour toute question :
vincent.criquebec@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Les entreprises à impact adoptent des pratiques à l'impact social et environnemental positif en les inscrivant au cœur de leur modèle économique. Ces mesures peuvent aller de la contribution à la transition bas carbone jusqu'à l'ouverture de la gouvernance aux salariés, en passant par la participation à l'économie circulaire. »

Bpifrance

MANAGEMENT DE L'INNOVATION



QU'EST-CE QUE LE DIAG MANAGEMENT DE L'INNOVATION ?

Le diag management de l'innovation vous accompagne dans l'amélioration de votre processus d'innovation. Il peut vous permettre :

- d'organiser et de structurer votre stratégie et projet d'innovation ;
- d'identifier et d'évaluer vos leviers de développement ;
- de préparer une levée de fonds ou une candidature à un appel à projets d'innovation ;
- d'augmenter l'implication de vos collaborateurs dans votre démarche d'innovation.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un consultant en innovation interne de Bpifrance et recouvre :

- un diag de votre processus et projet d'innovation via l'outil de la commission européenne Check'Innov ;
- un plan de recommandation en vue de répondre aux problématiques identifiées ;
- l'implémentation du plan par la mise en place d'ateliers intra et inter entreprise.

La prestation est de 5 jours en moyenne sur 12 mois maximum.

L'accompagnement est financé par la Commission européenne et gratuit pour votre entreprise.



TÉMOIGNAGE

« Excellente expérience, rien ne remplace le concret pour réaliser et prendre conscience des résultats qui peuvent ressortir d'une méthode. Très bonne adaptation « au pied levé » du format initial en journées présentielle vers des réunions en visio de 2h du fait du COVID. Rendez-vous plus réguliers, séances digestes, outils digitaux adaptés, excellente formule. »

Martin RAPHAËL – Directeur Adjoint de Eurofeedback



POUR QUI ?

- **Entreprises dont le siège est situé en Île-de-France.**
- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour toute question :
humberto.alzinacortes@bpifrance.fr



PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL



QU'EST-CE QUE LE DIAG PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL ?

Le diag Partenariat Technologique International (diag PTI) vous accompagne dans l'accès et la participation aux programmes de financement de projets R&D collaboratifs européens tels qu'Eurostars, les appels d'Horizon Europe ou des guichets bilatéraux (ex : France-Singapour, France-Allemagne).



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert en montage de projets collaboratifs et recouvre :

- la préparation du partenariat technologique (recherche de partenariat, rédaction et négociation de l'accord de consortium, assistance juridique, etc.) ;
- l'élaboration de la proposition de projet ;
- le dépôt de la proposition de projet.

La prestation est fixée à 25 000€ HT maximum si l'entreprise bénéficiaire est cheffe de file du consortium, et à 5 000€ HT maximum le cas contraire.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



TÉMOIGNAGE

« Le diag PTI est une aide indispensable ; nous n'aurions jamais pu remplir le dossier en des délais aussi courts sans un spécialiste et notre expert nous a aidés dans l'écriture (jargon, découpage) mais aussi dans la compréhension du dossier et des attentes du jury. »

Vincent Gaston – CEO de Airxom



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diag-tech-international.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
international.innoproject@bpifrance.fr

STRATÉGIE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



QU'EST-CE QUE LE DIAG STRATÉGIE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

Le diag stratégie propriété intellectuelle et valorisation des actifs immatériels vous accompagne dans l'émergence d'une stratégie de propriété intellectuelle adaptée à votre entreprise et dans l'évaluation de la valeur de vos actifs immatériels (PI et données techniques).

Il permettra à votre entreprise de structurer ses actifs immatériels (brevets, dessins et modèles, marques, logiciels, données), d'en analyser la valeur et de définir les enjeux business et financier de leur exploitation.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est réalisé par un expert en protection, structuration et valorisation de la PI et recouvre :

- l'état des lieux des actifs immatériels existants, des actions de valorisation mises en œuvre et des enjeux de construction de ses actifs immatériels ;
- les pistes de gestion, de transformation et de création de valeur des actifs PI (enjeux financiers et business).

La prestation est de 3 à 10 jours sur 3 mois pour un montant de 3 000€ HT à 10 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 80% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diagpi.bpifrance.fr/>

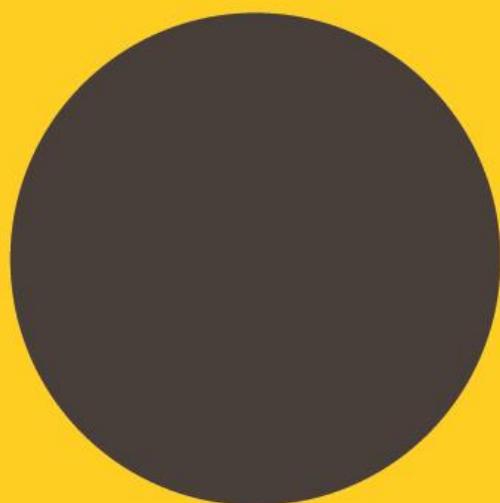
Pour toute question :
hugues.valleix@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Le Diag PI permet de faire un 360 sur la qualité de notre PI. Il permet de détecter des faiblesses à corriger. »

Gérard Gatt – Président de SAKOWIN



**SERVIR
L'AVENIR**

